



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004

Cinquante-neuvième session
Point 152 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 2 décembre 2004

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/59/518)]

59/49. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté de développement de l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe ;

1. *Décide* d'inviter la Communauté de développement de l'Afrique australe à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*65^e séance plénière
2 décembre 2004*